

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4035**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société CEGELEC Centre-Est - Avenant collectif de transfert de marchés à la société CEGELEC SAS

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.

Bureau du 11 mars 2013

Décision n° B-2013-4035

objet : **Marchés communautaires attribués à la société CEGELEC Centre-Est - Avenant collectif de transfert de marchés à la société CEGELEC SAS**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

La société CEGELEC Centre-Est a cédé à la société CEGELEC SAS la branche autonome et complète d'activité que constitue l'activité CEGELEC Mobility. Cette décision a été prise par l'associé unique en date du 31 août 2012.

Le présent avenant prend acte de cette opération et autorise la société CEGELEC SAS à se substituer à CEGELEC Centre-Est dans les marchés communautaires dont il est cotraitant à compter de la date de notification de l'avenant.

4 marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- Marchés gérés par la direction de l'eau

. 10498810 - Entretien des dispositifs de centralisation des données pour le service "usines",

. 10447710 - Réalisation de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon (STELLA) ;

- Marché géré par la délégation générale du développement urbain

. 11543811 - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics ;

- Marché géré par la direction de la voirie

. 09395509 - Conception réalisation pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires rappelés ci-dessus et attribués à la société CEGELEC Centre-Est au profit de la société CEGELEC SAS.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.